



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE,
DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LVII)/3
19 septembre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

RAPPORT SUR LE PROJET ACHEVÉ

Le présent document met en lumière les travaux menés dans le cadre du projet PD 845/17 Rev.3 (M) du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé:

PD 845/17 Rev.3 (M) Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana

Budget et sources de financement:

| | | |
|---|------|---------|
| Budget total: | \$EU | 144 400 |
| Gouvernement des États-Unis d'Amérique: | \$EU | 120 000 |
| Gouvernement du Ghana: | \$EU | 24 400 |

Agence d'exécution: Association du développement rural et de la jeunesse (*Rural Development and Youth Association, RUDEYA*)

Agence collaboratrice: Centre d'appui à la gestion des ressources (*Resource Management Support Centre, RMSC/FC*)

Approbation: Septembre 2019

Financement: Novembre 2020

Date de lancement: Avril 2021

Durée: Prévue: 18 mois
Effective: 21 mois

Ce projet visait à mener des activités spécifiques de renforcement des capacités afin d'améliorer la participation des communautés à la gouvernance des forêts, le suivi des mécanismes de partage équitable des avantages liés aux recettes du bois au Ghana ainsi que l'accès à ceux-ci. Le projet a contribué à la conformité juridique de la production et de l'exportation de bois de source légale dès la sortie de la forêt.

Son objectif spécifique consistait à améliorer la capacité de 20 communautés forestières en matière de gouvernance de la forêt afin d'améliorer leurs compétences en négociation en lien avec des projets de développement communautaire dans le district forestier de Mankraso. Ce projet a démarré en avril 2021 et s'est déroulé suivant le calendrier établi malgré la pandémie de Covid-19, tous les produits prévus ayant été réalisés et les activités achevées à la fin de septembre 2022.

Les principaux acquis de ce projet sont les suivants:

- 20 communautés forestières du district forestier de Mankraso ont amélioré leurs connaissances et leur capacité à s'impliquer dans la gouvernance de la forêt et les pratiques de gestion forestière.
- Les Observateurs indépendants locaux (LIM) dispensent une éducation adaptée aux besoins en matière de gouvernance de la forêt et de participation communautaire aux pratiques de gestion forestière dans leur communauté.
- Les équipes de suivi indépendant dirigées par les communautés ont été en mesure de guider leur communauté pour vérifier et contrôler les opérations d'exploitation illicite du bois en collaboration avec la Division des services forestiers dans la zone du projet.

- La capacité des communautés à négocier les avantages d'un Accord de responsabilité sociale (ARS) s'est améliorée et elles ont été en mesure de mettre en œuvre dix projets de développement communautaire avec les apports des recettes et avantages découlant de l'ARS.
- Par ailleurs, dix autres communautés ont été en mesure de négocier, de défendre et de mettre à profit dix projets de développement auprès de trois Assemblées de district sans fonds de contrepartie du SRA.
- Le projet a également offert une plateforme pour le recueil et l'échange d'informations sur la forêt locale au sein des parties prenantes clés.
- Des stratégies de suivi participatif par les communautés ont été élaborées et mises en œuvre dans 20 communautés forestières afin d'améliorer la conformité aux lois forestières au niveau des communautés.
- Un manuel de suivi a été conçu et développé pour faciliter le Suivi indépendant des forêts par la société civile et les communautés.
- Les enseignements et connaissances tirés du projet ont été documentés et diffusés au sein des parties prenantes forestières clés.

Le rapport d'achèvement final, le rapport technique et le rapport d'audit final ont été communiqués au Secrétariat en janvier 2023. Le rapport d'achèvement et le rapport d'audit final ayant été jugés satisfaisants par le Secrétariat, le Comité pourra déclarer ce projet dûment achevé.

Le rapport intégral d'achèvement du projet et l'audit financier des fonds du projet soumis par l'Agence d'exécution sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat (en anglais uniquement).

* * *